



Droit de passage sur cadastre

Par **batboy**, le **28/08/2008** à **16:49**

bonjour j aurais voulu savoir si un droit de passage etait marquer sur le cadastre est sous quelle forme merci .

Par **adama**, le **28/08/2008** à **18:00**

Bonjour,

Le cadastre peut ne pas indiquer le droit de passage,il est parfois insuffisant.

Le titre de propriété peut renseigner le plus sur la conduite à tenir.

L'emplacement de l'immeuble peut vous permettre de savoir qui doit laisser

passer et comment ,quand l'accès à la rue, à un site quelconque appartenant

ou non à celui qui emprunte ce chemin, est impossible sans passer par la

propriété d'autrui.

Souvent de simples arrangements sont trouvés entre les personnes concernés